

Édition du "REVEIL DU NORD" 175 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Figaro

BUREAUX : ROUBAIX 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel de Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Le Conflit textile de Roubaix-Tourcoing

La légitimité des revendications des Syndicats cégétistes ne peut être contestée

Depuis le mois d'octobre dernier, c'est-à-dire depuis bientôt deux mois, il n'est question que de conflit qui sépare, à Roubaix-Tourcoing-Lainoy, les ouvriers ouvriers cégétistes du patronat patronal local.

Depuis 1921, depuis la grève générale de trop faiblesse même, l'agglomération roubaisienne était calme.

Aucun ruyge sérieux n'avait menacé l'industrie textile. Le spectre de la grève des masses était définitivement écarté, et moi-même sur toutes raisons de la croire.

Mais voici que depuis quelque 5 semaines, il est posé la question de conflit, de mouvement, de grève, de menaces de grève.

Des correspondances ont été échangées entre les organisations ouvrières et patronales. Des entrevues sollicitées par les Syndicats cégétistes ont été refusées par M. Ley, représentant des patrons.

Le projet du Nord a été mis au courant de la situation. De sa propre initiative, et à pris sur son sol de tenter une œuvre de conciliation. On ne peut que louer l'initiative de M. Ley, qui représente le patronat et ouvriers se rencontreront à la fin de l'année.

Que résulte-t-il de cette entrevue ? Il est difficile de le dire.

À la veille des négociations qui vont s'engager, il n'est pas sans intérêt d'exposer sommairement les revendications des ouvriers, qui sont légitimes et raisonnables.

La vie chère cause du conflit

— Que demandent les travailleurs du textile ? — Une seule chose : Causer. Exposer leurs besoins, dus à la hausse croissante du coût de la vie.

Cette hausse est incontestable. On ne peut la nier. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les coefficients établis par la commission officielle du Nord. On verra en effet que le coefficient qui était de 3,96 le 1er Décembre 1921, est passé à 4,45 le 1er Décembre 1922, à 4,68 le 1er Juin 1923, à 4,74 le 1er Octobre 1923, à 4,83 en Juin 1925, et enfin à 5,21 en Octobre dernier.

Les salaires de base restant acquis pour toutes les catégories d'ouvriers, une simple comparaison passée en revue, seule se pose la question du relèvement de l'indemnité de vie chère.

Le relèvement des salaires impose

Le 29 Octobre dernier, à la suite d'une entrevue et de discussions laborieuses, une augmentation de 0 fr. 10 l'heure était accordée aux ouvriers textiles de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing-Lainoy, qui portait à 0 fr. 75 la prime de vie chère.

Les ouvriers cégétistes considèrent cette augmentation comme insuffisante. Un simple calcul suffit à démontrer que leurs prétentions n'ont rien d'exagéré.

En Octobre 1926, en effet, le coefficient était de 4,44. L'indemnité de vie chère devait être de 5,21. La prime de vie chère est restée au même taux.

Les syndicats cégétistes jugent leur revendication d'être plus élevée que celle qui leur a été accordée en Octobre 1925, et correspondent déjà à l'application intégrale du coefficient.

À cette époque, en effet, une augmentation de 0 fr. 20 l'heure était accordée, les patrons avaient fait deux parts de 0 fr. 10, dont l'une, ajoutée aux 0 fr. 60 en vigueur auparavant, avait servi à la prime à 0 fr. 75, et dont l'autre avait servi à alimenter la caisse des Allocations familiales.

Ainsi donc, en Octobre 1926, avec le coefficient de 4,44, la prime de vie chère devait être de 5,21, elle n'est que de 0 fr. 75.

C'est contre cette anomalie que les Syndicats cégétistes protestent, et pour faire valoir que trois mois après l'augmentation, depuis des mois, une entrevue avec leurs patrons.

Le coefficient contesté

Du côté patronal, on refusait jusqu'à présent catégoriquement toute discussion avec les ouvriers. Pourquoi ?

Tout simplement, parce que la commission du Coût de la Vie de M. Ley — car M. Ley a sa commission à lui — a fixé le coefficient à 4,6911. M. Ley ne le conteste pas, et il n'est pas possible de le faire autrement, son coefficient étant passé d'Octobre à Décembre de 4,63 à 4,69.

Il n'en continue pas moins à contester aux ouvriers tout droit à argumenter sur ces détails.

Voilà tout le conflit exposé dans ses détails. Les Syndicats cégétistes ont sollicité des entrevues. M. Ley a répondu aux lettres en termes volontairement blessants. La médiation est venue. C'était naturel ! Les choses en sont là.

À bien examiner les données du différend, il ne semble pas qu'il y ait entre les deux points de vue de l'industrie textile insurmontable.

M. Huelo, préfet du Nord, s'est offert à intervenir en médiateur.

Il faut espérer que les patrons comprendront leur devoir, et que le laissent aller sans gêner par une insubordination coupable, et qu'en contre, ils s'écarteront par leur conciliation, toute menace d'un conflit qui les conséquences pour l'industrie, sera redoutables pour notre laborieuse région.

L'HISTOIRE D'UN "BLUFF"

Un article du "Figaro"

Dans un article du "Figaro", le directeur, M. Coty, dénonce le mystère de la fameuse « offre des industriels du Nord ». Il dit notamment :

« C'est au lendemain de la chute de M. Loucheur que les industriels du Nord, considérés à tort ou à raison comme ses obligés, représentés par lui-même et par un personnel plus modeste, M. Desalle, convoquent l'idée de faire à l'Etat une proposition qui peut engager tout l'avenir économique de la France et qui offre aux socialistes une occasion providentielle de régler en hâte, avec autant de soin que d'habileté, une motion singulièrement favorable à leur thèse du prélèvement sur le capital. »

Et, plus loin, le directeur du "Figaro" écrit :

La Chine ensanglantée par la guerre

La situation devient de plus en plus grave et une intervention des Japonais dans le conflit semble imminente



UNE CURIEUSE SCÈNE POPULAIRE CHINOISE. Malgré la guerre civile qui les met aux prises, les Chinois ne renoncent pas à leur plaisir favori : le théâtre. Dans de nombreuses villes, qui n'ont pas les moyens d'entretenir une salle de spectacles, le théâtre est joué en plein air. Le succès n'en est pas moins grand comme le montre cette photographie.

On télégraphie de Pékin qu'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a déclaré que, malgré sa victoire, le maréchal Chang Tso Lin ne sera pas autorisé à rentrer à Hankow tant qu'il n'aura pas renoncé à l'idée d'une nouvelle attaque contre son armée.

Cette dépêche laisserait entendre que les Japonais sont désireux de voir Chang Tso Lin poursuivre son succès et en finir avec les forces dites nationales après avoir anéanti l'armée du bochevisant Kuo Sun Ling et reconquis ainsi tout son ancien prestige.

Le maréchal Chang Tso Lin, commandant des troupes chinoises par la victoire, aurait, semble-t-il, de grandes chances de remporter un succès définitif.

La retraite de l'armée de Li Ching Lin, l'allié de Chang Tso Lin, vers Tien Tsin, à la suite de sa défaite par l'armée dite nationale du général protestant Feng Yu Hsiang a causé une certaine inquiétude. Il y a eu des actes de pillage, mais le chef des troupes en retraite n'a pas perdu toute son autorité. Il a fait décapiter un certain nombre de ses hommes, qui s'étaient rendus coupables de vols dans les quartiers indigènes.

Les concessions étrangères comptent à être défendues par les volontaires et les troupes internationales. Quelques coups de feu ayant été tirés sur la concession italienne, les gardes ont riposté. Il y a eu un Italien blessé et deux tués.

Hier la bataille a été très vive dans la concession de la gare de Tien Tsin. Les forces de Li Ching Lin ont été obligées de se retirer devant le honneur. Dans l'après-midi, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

On annonce d'autre part que deux bataillons japonais se dirigent vers la région de Moussou à 64 kilomètres de Tien Tsin. Dans la région de Moussou, les forces de Feng Yu Hsiang ont pris possession de toute la ville.

Le plan financier du Cartel des Gauches

300 millions d'économies ; déclaration obligatoire du revenu ; réforme de la cédule sur les bénéfices agricoles, etc.

La commission fiscale des trois groupes de gauche a arrêté définitivement, hier matin, le texte de sa proposition de loi relative à l'allègement des impôts existants, à la modification de l'assiette des impôts existants, à la suppression de la cédule sur les bénéfices agricoles, etc.

La proposition sera déposée lundi matin au bureau de la Chambre, au nom de la sous-commission et signé de tous ses membres, MM. J. Dumassini, Vincent-Auriol, Chabrin, Malvy, Léon Blum, Frédéric Brunet, Palmade, Bédouret, Quémener et Aubriot.

À l'issue de la réunion, M. J.-J. Dumassini a résumé les principales dispositions qui sont les suivantes :

ON S'ORGANISE POUR ECONOMISER

Les projets comportent tout d'abord 300 millions d'économies par réduction sur les crédits du budget de 1926. Ces propositions de réduction des dépenses sont l'œuvre de la sous-commission de la Chambre et de la sous-commission de la commission des finances cantonale chargée d'envisager les économies possibles.

LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE

En ce qui concerne la modification de l'assiette des impôts existants, le projet tend à rendre effectivement obligatoire la déclaration de l'impôt sur le revenu. En cas de non-déclaration, la taxation d'office, substituée à la déclaration, sera portée de 10 % à 20 % de plus, à partir de 1927.

LA CARTE DU CONTRIBUABLE

En outre, le paiement des impôts aura lieu à titre provisoire, par trimestre, avec réduction, s'il y a lieu, en fin d'année. En même temps que le réajustement de la déclaration, le contribuable devra verser une somme égale à celle qui figure sur la déclaration de la déclaration. Cette carte sera exigible pour l'inscription sur les listes électorales et pour tous les actes de l'état civil. Il y a lieu d'indiquer, sur cette carte, le montant des impôts payés, le montant des impôts dus, le montant des impôts en retard, etc.

LA GUERRE EN SYRIE

Une dépêche de Beyrouth signale que dans la nuit du 25 au 26, à la faveur d'un violent orage, des bandits ont attaqué la gare de Figé ; ils ont été repoussés en subissant de grosses pertes. Un train blindé qui est arrivé à la fin de l'opération a subi la déroute des agresseurs.

LA GUERRE POSSIBLE EN TURQUIE

On annonce d'Angora à la "Chicago Tribune" que le retour de Tewfik Rouchdy, ministre des Affaires étrangères est attendu avec une grande anxiété dans la capitale turque. Tous les membres du grand état-major sont au complet à Angor. Ils ont tenu vendredi une séance très secrète. Il paraît probable que la question d'une campagne éventuelle dans la région de Mossoul a été discutée. Il est presque certain que si la guerre éclatait dans ces parages, Kemal pacha prendrait le commandement suprême, laissant l'administration des affaires civiles au premier ministre Ismet pacha.

REDUCTION POUR LES REVENUS DU TRAVAIL

Étant donné la situation des dispositions, la réduction de 2 à 3 % des revenus du travail et de 20 % pour les revenus mixtes du capital et du travail.

BÉNÉFICES AGRICOLES

En ce qui concerne l'application de l'impôt général sur le revenu, quant aux bénéfices agricoles, une commission locale déterminera par acte de culture, par catégories et par régions, le rendement moyen de l'hectare, et les frais de culture. Cette évaluation sera soumise à l'avis des percepteurs et le contrôleur fixera l'imposition définitive. Le rendement sera progressivement majoré pour les personnes habitant en meublé. Le propriétaire du meublé devra faire une déclaration permettant au fisc de les contrôler.

LES FORFAITS

Sur le montant du revenu agricole, l'agriculteur exploitant bénéficiera de certains abattements à la base. C'est donc le maintien du forfait pour les petits agriculteurs. Mais les abattements des revenus agricoles s'élèveront à 200.000 francs, le contribuable sera assujéti à l'impôt d'après son bénéfice réel.

VALEURS ET OPÉRATIONS DE BOURSE

En ce qui concerne le nouveau régime des valeurs mobilières, les opérations sur les opérations de bourse, les valeurs sont divisées en quatre catégories.

1° Les valeurs étrangères, ces deux dernières catégories subissent une augmentation de taxe qui sera du double pour les valeurs étrangères, étant attendu que la taxe nouvelle ne dépassera pas la taxe appliquée sur les marchés étrangers.

2° Dans le délai de trois mois, tous les titres au porteur devront être mis sous la forme définitive ou à ordre. Cette dernière catégorie de titres ne sera transmissible que par endorsement. La signification de l'endossement devra être faite.

3° Les valeurs non abonnées, les détenteurs devront constituer un représentant qui recevra les significations d'endossement. Les mutations de titres à ordre ne pourront plus être perçues du droit de transfert.

4° Les valeurs garanties par l'Etat, les départements et les communes pour lesquelles la situation actuelle sera maintenue. 5° Les autres valeurs françaises.

6° Les valeurs étrangères, ces deux dernières catégories subissent une augmentation de taxe qui sera du double pour les valeurs étrangères, étant attendu que la taxe nouvelle ne dépassera pas la taxe appliquée sur les marchés étrangers.

7° Dans le délai de trois mois, tous les titres au porteur devront être mis sous la forme définitive ou à ordre. Cette dernière catégorie de titres ne sera transmissible que par endorsement. La signification de l'endossement devra être faite.

8° Les valeurs non abonnées, les détenteurs devront constituer un représentant qui recevra les significations d'endossement. Les mutations de titres à ordre ne pourront plus être perçues du droit de transfert.

9° Les valeurs garanties par l'Etat, les départements et les communes pour lesquelles la situation actuelle sera maintenue. 10° Les autres valeurs françaises.

11° Les valeurs étrangères, ces deux dernières catégories subissent une augmentation de taxe qui sera du double pour les valeurs étrangères, étant attendu que la taxe nouvelle ne dépassera pas la taxe appliquée sur les marchés étrangers.

12° Dans le délai de trois mois, tous les titres au porteur devront être mis sous la forme définitive ou à ordre. Cette dernière catégorie de titres ne sera transmissible que par endorsement. La signification de l'endossement devra être faite.

13° Les valeurs non abonnées, les détenteurs devront constituer un représentant qui recevra les significations d'endossement. Les mutations de titres à ordre ne pourront plus être perçues du droit de transfert.

14° Les valeurs garanties par l'Etat, les départements et les communes pour lesquelles la situation actuelle sera maintenue. 15° Les autres valeurs françaises.

16° Les valeurs étrangères, ces deux dernières catégories subissent une augmentation de taxe qui sera du double pour les valeurs étrangères, étant attendu que la taxe nouvelle ne dépassera pas la taxe appliquée sur les marchés étrangers.

17° Dans le délai de trois mois, tous les titres au porteur devront être mis sous la forme définitive ou à ordre. Cette dernière catégorie de titres ne sera transmissible que par endorsement. La signification de l'endossement devra être faite.

18° Les valeurs non abonnées, les détenteurs devront constituer un représentant qui recevra les significations d'endossement. Les mutations de titres à ordre ne pourront plus être perçues du droit de transfert.

19° Les valeurs garanties par l'Etat, les départements et les communes pour lesquelles la situation actuelle sera maintenue. 20° Les autres valeurs françaises.

21° Les valeurs étrangères, ces deux dernières catégories subissent une augmentation de taxe qui sera du double pour les valeurs étrangères, étant attendu que la taxe nouvelle ne dépassera pas la taxe appliquée sur les marchés étrangers.

NOËL TRAGIQUE

Ces dernières journées de fêtes ont été assombries par de nombreux crimes, accidents, etc., etc.

Un crime mystérieux à Harnes

Un homme couvert de blessures trouvé gisant sur la route

Entendant des plaintes sur le chemin qui prolonge la rue du Oual, à Harnes, hier vers 6 heures du matin, M. Corroyer Charles, délégué, se mit à l'aide d'une lanterne et se rendit sur les lieux d'où provenaient ces plaintes. Un homme gisait à terre, couvert de blessures de sang. M. Corroyer entra le blessé dans sa maison et prévint la police, qui arriva aussitôt ainsi que M. le docteur Lequint.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.

Divers papiers trouvés à terre et dans ses poches permirent de l'identifier : C'est un nommé Kosmos Vesil, sujet tchécoslovaque, habitant de la rue de la République à Harnes. Il est né le 15 Mars 1891 à Prague. Il est marié et a deux enfants.

Le blessé n'avait pas encore repris connaissance, à 6 heures du matin, il avait subi de terribles blessures, dont une écorchure près de la tempe, peut occasionner la mort. Les soins nécessaires furent prodigués au blessé, mais il fut impossible de le sauver.



On vient de procéder au désassemblage et à la réparation du monument colossal et légendaire du Sphinx, qui se dressa depuis des siècles, près du Caire, au seuil du désert. Voici la statue du Dieu du Soleil, remise à neuf et entourée de ses échafaudages.

85 MILLIONS EN ESPÈCES pour les Sinistrés en Janvier 1926

Ce que contient le projet de douzième provisoire

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le budget ne pouvant être voté avant la fin de l'année, le Gouvernement en fait, à défaut de loi portant ouverture de crédit provisoire applicable au mois de Janvier 1926, en attendant l'établissement d'un programme général des dépenses qui seront affectées en 1926 à la réparation des dommages de guerre.

Un certain nombre d'articles ont pour objet d'accroître, des autorisations provisoires qui permettront de pourvoir au paiement des indemnités, suivant le régime des derniers mois de 1925.

LES RÉGLEMENTS EN ESPÈCES

Le Trésor avancera sur l'Ordre National pour le règlement en espèces des indemnités de dommages de guerre pendant le mois de Janvier, une somme de 85 millions de francs.

LES PRESTATIONS EN NATURE

Les prestations en nature prévues sur les livraisons effectuées par l'Allemagne, en exécution du traité de paix, seront mises à la disposition des sinistrés, pendant le même mois, en règlement des indemnités pour dommages de guerre jusqu'à concurrence d'une valeur de 25 millions de francs.

LES OBLIGATIONS SEXENNALES

Le montant des obligations sexennales de la Dette Nationale affecté au règlement des in-

130 KILOS DE POUDRE DÉCOUVERTS PRÈS D'HAUBOURDIN

Il y a quelques jours, la gendarmerie de la Somme appréhendait un certain Robert Chavel, qui avait volé une grande quantité de poudre à Comblès (Somme).</